

~~Forestier~~ Forestier, Edward

Deux autres enfants sont indiqués à plusieurs reprises dans les comptes; au folio 61 il est question de Michel Rainiers, maître ès arts, précepteur des enfants de Bonis, auquel on paie 6 sous 9 deniers pour son salaire. Plus loin, folio 98, notre marchand note la dépense de la sépulture de deux enfants qu'il fit enterrer à Villemade, *l'an de la mortalité*. On sait que l'on désignait ainsi l'année 1349, pendant laquelle la peste noire fit de si grands ravages en Europe.

Bertrand précéda-t-il son père dans la tombe? c'est possible; la présence du Livre dans les archives du Chapitre semble indiquer que la famille s'éteignit, et que le monastère hérita des biens et des papiers de Bonis.

A la suite de la peste qui l'avait si cruellement frappé dans ses affections, Bonis s'empressa de répondre à l'appel adressé par le pape Clément VI à toute la chrétienté, et voulant profiter du jubilé accordé pendant l'année 1350 à ceux qui visiteraient Rome, il entreprit ce pieux pèlerinage avec plusieurs autres Montalbanais.

On sait qu'à cette époque les routes étaient sillonnées de pèlerins allant à pied, chantant des psaumes, vers les sanctuaires célèbres. Cette fois, l'affluence était si grande que la Ville éternelle fut visitée, dit-on, par des millions de fidèles.

Dans une feuille volante trouvée parmi les feuillets de son Livre, Bonis donne l'itinéraire de son voyage jour par jour. Cette pièce, malgré son laconisme, est d'autant plus curieuse qu'elle fixe toutes les étapes et la route suivie par les pèlerins qui, au moyen âge, se rendaient d'Avignon, siège de la papauté, à Rome,

pour visiter le tombeau des Apôtres. Nous la publions ici, parce qu'elle ne saurait trouver une meilleure place, et nous la faisons suivre d'une traduction. Quelques noms de villes sont d'ailleurs difficiles à reconnaître dans le texte roman; d'autres indiquent de trop petites localités pour qu'il soit possible de rien affirmer en ce qui touche l'identification que nous proposons.

Qui vol anar en Roma la velha vezitar S.-P. e S.-P. e S. Johan el Latran, els autres cors sangs, deu anar d'aishi Avinho e Avinho dinar; de sers, gaguda a Carpentras;

Dinar lendema a Saut, gazer à Sedero;

Lo ter dia dinar a Autpeira, gazer à Talart;

Lo cart dia dinar a Caorgas, de ser a Ambru;

Lo sinque dia dinar a S. Crespy, de ser a Brianso;

Lo sene dia dinar a Suzanna, de ser a Suza;

Lo sete dia dinar a S. Ambrozi, de ser a Moncalier;

Lo oche dia dinar a Vilanova, de ser a Ast;

Lo none dia dinar a S. Felessia, de ser a Alixandria;

Lo deze dia dinar a Tortona, de ser a Veira;

Lo onze dia dinar al pon S. Johan, de ser a Plazensa;

Lo dotze dia dinar a Plazensela, de ser al bore S. Tomis;

Lo tretze dia dinar a Forigno, de ser a Bressi;

Lo catorze dia dinar a Pontremol, de ser a Vilafrancha;

Lo quinze dia dinar a S. Estefe, de ser a Sezanìa;

Lo setze dia dinar a Petra Santa, de ser a Piza la Sicutat;

Lo dezesete dia dinar a Sameniata, de ser a Castelflorety;

Lo dezeroche dinar a Puegbonet, de ser a Sena la Sicutat;

Lo dozenove dia dinar a Boncovent, de ser a Santo Sirguo;

Lo XX dia dinar a la Palha del Moli, de ser a Aiguas pendens;

Lo XXI dia dinar a Bocsena, de ser a Viterba;

Lo XXII dia dinar a Sostre, de ser a Serzana;

Lo XXIII dia dinar am gran goya en Roma la velha, que fo lo perdo a pena e a colpa, en l'an M<sup>o</sup> CCC<sup>o</sup> e sinquanta ans, que donec nostre senhor lo papa Clemens sextus, que avia nom M<sup>o</sup> Peire Rotgier, a totz aquels e aquelas que y anavo cofes e penedens, e restituït lors

torts, local nostre senhor lo papa era natural del... (*un mot effacé*).

Qui veut aller dans Rome la vieille visiter Saint-Pierre et Saint-Paul et Saint-Jean de Latran et les autres corps saints, doit aller d'ici à Avignon; dîner à Avignon; le soir, coucher à Carpentras;

Dîner le lendemain à Sault, coucher à Sederon;

Le 3<sup>e</sup> jour dîner à Orpierre, coucher à Tallard;

Le 4<sup>e</sup> jour dîner à Chorgues, le soir à Embrun;

Le 5<sup>e</sup> jour dîner à Saint-Crépin, le soir à Briançon;

Le 6<sup>e</sup> jour dîner à Cezene, le soir à Suze;

Le 7<sup>e</sup> jour dîner à Saint-Ambrogio, le soir à Moncalieri;

Le 8<sup>e</sup> jour dîner à Villeneuve, le soir à Asti;

Le 9<sup>e</sup> jour dîner à Saint-Felizzano, le soir à Alexandrie;

Le 10<sup>e</sup> jour dîner à Tortona, le soir à Voghera;

Le 11<sup>e</sup> jour dîner à San-Giovanni, le soir à Plaisance;

Le 12<sup>e</sup> jour dîner à Fiorenzuola (?), le soir à Borgo San Donimo;

Le 13<sup>e</sup> jour dîner à Fornovo (?), le soir à Berceto (?);

Le 14<sup>e</sup> jour dîner à Pontremoli, le soir à Villefranche in Lumigiana;

Le 15<sup>e</sup> jour dîner à San-Stefano, le soir à Sarzana;

Le 16<sup>e</sup> jour dîner à Pietra Santa, le soir à Pise la cité;

Le 17<sup>e</sup> jour dîner à San-Miniato, le soir à Castelflorentino;

Le 18<sup>e</sup> jour dîner à Poggibonsi; le soir à Sienne la cité;

Le 19<sup>e</sup> jour dîner à Buon Convento, le soir à San-Quirico;

Le 20<sup>e</sup> jour dîner au moulin de la Paglia, le soir à Acquapendente;

Le 21<sup>e</sup> jour dîner à Bolsena, le soir à Viterbe;

Le 22<sup>e</sup> jour dîner à Sutri, le soir à Cezena;

Le 23<sup>e</sup> jour dîner avec grande joie dans Rome la vieille, où fut le pardon à peine et à coulpe, en l'an 1350, que donna notre seigneur le pape Clément VI, qui se nommait Pierre Rogier, à tous ceux et à celles qui y allaient, confessés et repentants, et leur remit leurs fautes, lequel notre seigneur le Pape était natif de (l'Auvergne.)

Bonis ne nous donne pas l'itinéraire de Montauban à Avignon, sans doute parce qu'il était bien connu de nos compatriotes; en effet, il n'est pas rare au quatorzième siècle de voir des messagers partir de notre ville et aller à Montpellier ou à Avignon,

soit pour porter des lettres, soit pour faire des commissions (1).

Le voyage eut lieu pendant l'été de 1358. Les voyageurs firent la route les uns à cheval, quelques uns à pied, et parcoururent en moyenne de cinq à six lieues par jour.

Le Livre mentionne quelques incidents de la route : le domestique de Bonis, Arnaud Guilhem, prêta à son maître 3 écus d'or au retour ; le bourgeois Bertrand de la Pouzaque, se trouvant aussi à court d'argent, emprunta à Bonis 5 florins d'or, « quand « ils retournaient de Rome la vielle » ; Pierre de Verdun, le riche bourgeois, descendant de l'un des constructeurs du pont de Montauban, se trouva dans le même cas ; enfin la compagnie de pèlerins se vit forcée d'acheter un cheval pour porter Pierre Picas, le maréchal, qui était du voyage, « par le chemin « quand nous retournions de Rome la vielle, du « pardon de l'an 1350, et pour ma part du roussin « qui porta M<sup>e</sup> Picas, le maréchal, qui était de la « compagnie ».

Ce voyage ne fut pas le seul que Bonis accomploit dans sa vie ; en 1353, nous le voyons aller à Paris avec son ami Assalhit jeune, aussi marchand, auquel il emprunta même 9 écus d'or et demi pour se rendre à Saint-Matelin, à quelque foire. Il allait aussi souvent à Montpellier et à Avignon. Plusieurs citations nous prouvent d'ailleurs que les grands voyages de nos marchands, comme ceux des seigneurs, étaient très fréquents.

(1) Le voyage d'un piéton à Montpellier coûtait 15 sols.

En 1354, Bonis fut consul de Montauban : c'est ce qui semble résulter de la note suivante inscrite dans un compte de cette année au folio 134, et que nous traduisons : « Cette somme a été déclarée par moi  
« reçue dans les comptes de l'administration de la  
« ville, que je fis en 1354, et je ne sais si je pourrai  
« m'en payer ou non. » Une mention postérieure porte que ladite somme fut comptée par les consuls en déduction des quêtes faites par notre négociant.

Bonis ne bornait pas sa piété à des voyages à Rome : il avait dans sa maison un chapelain, Étienne de Costeratier (f° 41), chargé de dire la messe pour le repos de l'âme des membres de la famille du marchand.

Le livre Bonis contient en outre plusieurs legs pieux faits de son vivant par Barthélemy :

Au folio 91, en réglant le compte des Frères Prêcheurs, il déclare devoir au couvent, pour un legs de son testament retenu par M<sup>e</sup> Emeric Manoët, notaire, pour deux chapellenies, 10 livres de Cahors ; plus 10 sols de Cahors à l'œuvre et 30 sols au pitancier, enfin tout le reste qui lui est dû par le couvent sera laissé pour qu'on prie Dieu pour lui.

Au folio 106, au compte du monastère de Saint-Théodard, il écrit : « Pour toutes ces sommes, fut  
« ordonné que le Prieur mage prit pour le legs que  
« je leur ai fait en mon testament 13 écus d'or, et  
« tout le reste pour l'obit de 30 sols que je leur  
« laisse pour une messe de N.-D. qu'ils doivent dire  
« après ma mort, et avoir en commémoraison chacun  
« desdits chanoines spécialement. Ainsi fut fait le  
« 18 mars 1348 (1349). »